

Discours

Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la signature de la Convention « Culture partagée » entre l'Etat et la Ville de Bordeaux.



Bordeaux, le 6 octobre 2011,

Monsieur le ministre d'Etat, cher Alain Juppé,
Madame la Députée, chère Chantal Bourragué,
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le directeur artistique d'Evento Bordeaux 2011, cher Michelangelo Pistoletto,
Monsieur le directeur du Van Abbemuseum de Eindhoven, cher Charles Esche,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Contact presse

Département de
l'information et de
la communication

01 40 15 80 20

[service-
presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

SEUL LE PRONONCE FAIT
FOI

www.culture.gouv.fr

Dans nos villes, dans tous nos territoires, il existe des initiatives remarquables, très souvent d'origine associative, qui servent l'une des principales ambitions portées par le ministère de la Culture et de la Communication depuis sa création : la démocratisation culturelle. Ces actions n'ont pas toujours la visibilité qu'elles méritent. C'est pourquoi j'ai tenu à relancer ces outils importants que sont les conventions territoriales de développement culturel entre l'Etat et les collectivités territoriales, qui donnent corps à l'engagement des pouvoirs publics dans ce domaine. Ce sont ainsi plus de soixante conventions qui sont en cours de finalisation, et qui seront signées d'ici à la fin de l'année, sur l'ensemble de nos territoires. Quarante d'entre elles concernent le milieu rural : j'ai eu le plaisir de signer la première avec la Communauté de Sancy-Artense, en Auvergne. Celles qui concernent les territoires urbains, pour leur part, doivent pouvoir s'appuyer sur des manifestations d'envergure, afin d'en assurer les gains en termes de mobilisation et de visibilité : c'est précisément le cas à Bordeaux avec Evento.

Permettez-moi de rappeler l'esprit de ces conventions : elles visent à mettre en lumière le fait que les services et les établissements culturels de l'Etat et des collectivités ont tout intérêt à coordonner leurs démarches avec le tissu associatif dans la réalisation de leurs objectifs en matière de culture partagée. Nos politiques en faveur de la démocratisation culturelle, profondément inscrites dans l'histoire de mon ministère, doivent être actualisées : c'est tout le sens de la consultation nationale que j'ai effectuée durant l'année qui s'est écoulée. La création contemporaine, notamment, nous offre, dans les domaines des arts plastiques et du spectacle vivant, des moyens inédits pour repenser notamment ce qu'on appelle la médiation. À Bordeaux, Evento nous offre à ce sujet un cadre d'expérimentation formidable.

Cette convention cadre en faveur de la démocratisation culturelle, que nous signons aujourd'hui, a donc pour objectif cette mise en cohérence du développement des projets culturels à destination des publics peu familiers ou éloignés des pratiques culturelles.

Je suis particulièrement heureux de pouvoir signer aujourd'hui cet engagement commun avec le ministre d'Etat Alain Juppé, Bordeaux ouvrant ainsi la voie pour d'autres engagements qui seront pris sous peu dans la région Aquitaine avec Villeneuve-sur-Lot dans le Lot-et-Garonne et le Piémont Oloronais dans les Pyrénées-Atlantiques.

Agir en faveur de la cohérence et de la visibilité des actions de démocratisation culturelle à Bordeaux, c'est : Garantir en ce sens la mobilisation des grandes institutions culturelles bordelaises : l'Opéra national, le Théâtre national de Bordeaux Aquitaine, la médiathèque, les musées, les archives ; C'est encourager les démarches artistiques dans le cadre de l'opération de restructuration urbaine « Euratlantique », opération d'intérêt national, qui profite du dispositif du 1% artistique et social ; C'est soutenir les expérimentateurs, qui nous offrent de nouvelles perspectives dans un domaine où les formes d'expressions artistique et les modes de médiation sont en constante évolution ; C'est se donner les moyens d'identifier un quartier qui servira de point focal pour ces expérimentations, le quartier de Bordeaux Maritime en étant un bel exemple.

La convention que nous signons marque également le soutien renouvelé de l'Etat à Evento pour sa deuxième édition, placée cette année sous la houlette de Michelangelo Pistoletto. À Bordeaux, Evento représente en effet la plateforme idéale pour l'expérimentation des projets au service de la culture partagée : avec notamment la participation des écoles primaires et les collèges de la ville dans « ville mobile » ; avec le « chantier des savoirs partagés », qui nous invite, au cœur du quartier Saint-Michel, à repenser l'espace urbain ; avec le « chantier mobile », cette installation nomade qui couvrira l'ensemble de l'agglomération.

À cela s'ajoute le soutien au festival « Chahuts », porté par l'association des arts de la parole dans le quartier Saint-Michel, qui représente une formidable occasion, dans un quartier marqué par l'histoire des différentes vagues d'immigration, d'inciter les citoyens à exprimer leur sens critique et à explorer de nouvelles voies de réappropriation du territoire urbain, avec l'appui de l'Office national de diffusion artistique et Hors les murs, le centre national de ressources des arts de la rue et des arts du cirque.

Les médiathèques, enfin, ne peuvent qu'être évidemment au cœur de cette mobilisation pour la démocratisation culturelle. Sont ainsi envisagés une bibliothèque éphémère sur un bateau dans le quartier de Bordeaux Maritime, la modernisation du service Diderot destiné aux non et malvoyants, qui pourra essaimer sur tout le réseau municipal de la lecture publique, et une redynamisation du portage à domicile. Aller au devant des publics que l'on désigne pudiquement comme « éloignés », c'est en effet encourager de nouvelles formes de socialisation, c'est agir aussi pour que l'accès à l'offre culturelle soit moins dépendant des effets d'intimidation sociale, afin de reconquérir un lectorat. Ces actions de médiation qui seront co-financées par l'Etat peuvent s'appuyer sur le très fort engagement de la Ville de Bordeaux pour la lecture publique, notamment en matière d'équipement et de rénovation, engagement que je tiens tout particulièrement à saluer ce soir.

La démocratisation culturelle n'est une ambition pertinente que si nous nous donnons les moyens de répondre aux nouvelles réalités de la société française du début du XXI^e siècle. Je pense à l'individualisation des

pratiques culturelles, à la persistance des fractures sociales et générationnelles, et des inégalités d'accès à l'offre culturelle, dans les quartiers sensibles, dans le monde rural. Combattre l'indifférence face à la culture, renforcer l'équilibre culturel de nos territoires, encourager les pratiques amateurs, favoriser en ville l'inclusion des quartiers et des zones périurbaines : autant d'objectifs que nous partageons entre mon ministère, les collectivités et les réseaux d'association. C'est tout le sens de cette convention que de les articuler au sein d'un projet commun, et je suis très heureux que la Ville de Bordeaux et Alain Juppé partagent pleinement cette ambition.

www.culture.gouv.fr